



## Règlement Intérieur

Nous sommes heureux de vous accueillir et vous souhaitons la bienvenue au Domaine !

Vous êtes accueillis à titre gracieux dans un Domaine privé, dans le contexte de votre formation, et afin de garantir une organisation optimale, certains renseignements vous sont communiqués ci-dessous, ainsi que le Règlement Intérieur que nous vous demandons de bien vouloir respecter.

**Le fait de séjourner sur le Domaine implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.**

### AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée de la salle de formation du Domaine, ainsi que dans les yourtes. Il est consultable sur le site web du Domaine des Hauts de l'Andelle.

Il peut également être remis à chaque stagiaire lors de son entrée en formation, sur simple demande.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer sur le Domaine, il faut y avoir été autorisé par les responsables Ludovic BEAUJOUAN et Victoria HERRMANI.

Par délégation, Monsieur Steve LEFEBVRE, gardien du Domaine, est chargé de veiller à la bonne tenue et au bon ordre de l'ensemble des installations ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

### ROLE DU GARDIEN / RESPONSABLE DU DOMAINE

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du Domaine, et il s'efforce constamment de rendre tout séjour aussi agréable et reposant que possible.

Mais il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire, d'expulser leurs auteurs.

### DISPONIBILITE DE VOTRE COUCHAGE

**Afin de vous assurer de la disponibilité de votre couchage, nous vous conseillons de toujours nous confirmer votre présence d'un séjour sur l'autre afin de garantir la réservation d'un lit.**

**En effet le nombre de couchages disponibles est limité pour des raisons matérielles.**

Nous ne garantissons pas que vous aurez systématiquement le même couchage dans la même yourte ou gîte d'une session à l'autre, et laissons au groupe la faculté de s'organiser en bonne intelligence sur ce point.

## **MODALITES D'ARRIVEE ET DE DEPART**

**Il est possible d'arriver au Domaine la veille de votre démarrage de formation, arrivées possibles à partir de 15h et pas de limite d'horaire pour les arrivées tardives.**

**Il est possible de quitter le Domaine le lendemain du dernier jour de formation avant 10h.**

Les stagiaires résidant sur place sont invités à prévenir les responsables du domaine par mail de leur arrivée à minima la veille de celle-ci.

De même pour le départ, ils sont tenus de prévenir au moins oralement le formateur la veille de la date de leur départ.

Le stagiaire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de formation initialement prévue, sauf accord des propriétaires.

## **NUISANCES SONORES**

Les occupants des gîtes et yourtes sont priés d'éviter tout bruit, discussion, chant, musique qui pourrait gêner les autres usagers.

**Les appareils sonores, radio, téléviseurs, regroupements festifs entre stagiaires ne sont donc admis qu'autant qu'ils sont utilisés discrètement et tolérés par les propriétaires du lieu, les voisins, et l'ensemble des stagiaires présents.**

Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

## **VISITEURS**

Les visiteurs ne sont pas admis au Domaine, sauf accord préalable avec les responsables du lieu.

Des invités dont le comportement serait malséant, nuisible à la bonne ambiance ou porterait préjudice au Domaine, pourraient être exclus.

## **CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES**

Tous les déplacements motorisés doivent être réduits au maximum.

Le stationnement ne doit pas entraver ni la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Pour éviter une circulation nuisible à la sécurité et à la tranquillité de tous, chacun est prié de laisser sa voiture, fermée à clé, sur le parking extérieur, afin de dégager au maximum les voies de circulation. De même, il est demandé de veiller à ne pas bloquer les allées de circulation du Quad.

**Il est possible de venir déposer et rechercher ses valises en voiture mais le stationnement résidentiel se fait sur le parking extérieur.**

## **RESPECT DES LIEUX ET DE SES HABITANTS**

**Respect des espaces privés** : Les espaces privés ne sont pas accessibles aux stagiaires.

**Respect des animaux** : les animaux sont des membres du Domaine à part entière, et il convient de les respecter, de ne pas entrer dans les pâtures sans autorisation et de ne pas leur donner de la nourriture.

**Il est demandé de respecter la philosophie du lieu, notamment la politique d'entretien et de soin des animaux à laquelle nous attachons une grande importance.**

**En effet, les chevaux bénéficient d'un mode de vie au plus près de leur nature, en troupeau, bénéficient de soins qui sont réfléchis dans cette optique, par des professionnels sensibilisés et formés dans les approches éthologiques et minimalistes ( parages des pieds, ostéopathie, soins vétérinaires sont adaptés à leurs besoins).**

**Séjourner au Domaine implique le respect de cette approche, et tout comportement ou propos contraire à cette philosophie serait incompatible avec la continuité de l'hébergement.**

Tout stagiaire ou visiteur se doit de respecter les lieux dans lequel il se trouve.

Il n'est pas permis de stationner des caravanes, camping-car, ni de dormir dans son véhicule dans l'enceinte du site ou sur le parking extérieur.

Les tables et chaises et fournitures des hébergements et salle de formation ne sont pas conçus pour être utilisés en extérieur, et leur éventuelle utilisation en extérieur doit être validé par le formateur, le gardien ou les responsables du Domaine.

### **ANIMAUX EXTERIEURS AU DOMAINE**

Aucun animal domestique autre que les animaux du Domaine n'est accepté sur le site.

### **PROPRETE**

Les installations sanitaires (douches, wc, cuisines) doivent être maintenues en constant état de propreté par les stagiaires.

**Il est demandé de nous signaler tout manque afin que nous puissions réapprovisionner en fournitures de base (papier toilette, liquide vaisselle...).**

Les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés dans le parc, sur les routes et chemins et dans les bois, et uniquement dans les cendriers prévus à cet effet.

Il est demandé de fumer uniquement dans la zone prévue à cet effet, située derrière la carrière.

Il est interdit de jeter par terre quoique ce soit (polluant ou non).

Des poubelles sont à votre disposition à l'entrée du Domaine, et le tri sélectif est à respecter.

**A son départ, le stagiaire résident s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée.**

- **L'aspirateur doit être passé,**
- **les sanitaires et cuisines lavés,**
- **la vaisselle lavée et rangée**
- **les réfrigérateurs et congélateurs doivent être vidés**
- **les draps doivent être ôtés des lits, rassemblés et placés dans les lave-linge**
- **les poubelles triées et placées dans leurs containers**

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, à la propriété ou aux installations sera à la charge de son auteur.

### **ORDURES MENAGERES**

Pour le respect de l'environnement, **nous vous demandons de bien vouloir trier vos déchets et de les jeter dans les containers spécifiques se trouvant à l'entrée du site :**

- Papiers, cartons, briques, bouteilles plastiques sont à jeter dans le container spécifique

- Les autres déchets dans des sacs poubelles fermés sont à déposer dans les containers à ordures ménagères.
- Bouteilles en verre et bocaux seront à déposer par vos soins dans des containers à verre hors du Domaine (le plus proche se trouve à la salle des fêtes des Hogues, un autre à Intermarché Perriers sur Andelle).

## **DROIT A L'IMAGE**

Par défaut, en séjournant sur le Domaine, vous autorisez expressément et sans contrepartie, le Domaine à éventuellement utiliser les photos/vidéos qui pourraient être prises au cours de votre séjour de formation.

Vous avez également le droit de vous y opposer, pour cela nous vous demandons de bien vouloir le signaler aux responsables par écrit.

## **SECURITE**

### **a) Incendie**

**Les feux ouverts (bougies, bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits.**

**Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, aussi bien pour le confort de tous que pour la sécurité.**

Le chauffage et la table de cuisson sont régulièrement révisés, ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

Il est formellement interdit d'employer de chauffage supplémentaire.

En cas d'incendie, aviser immédiatement les propriétaires du lieu.

Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve dans le chalet des formateurs.

### **b) Vol**

**Les responsables du Domaine ne sont en aucun cas responsable des vols qui pourraient avoir lieu au sein du Domaine, qu'il s'agisse des yourtes, des espaces de formation ou des gîtes.**

Les stagiaires gardent la responsabilité de leurs affaires personnelles et doivent signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

**L'ensemble du matériel utilisé dans le cadre de la formation est la propriété du Domaine et il pourra être demandé réparation pour tout vol ou dégradation constaté.**

## **INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR**

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire pourra mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

**En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur l'hébergement du stagiaire pourra être annulé et ne donnera lieu à aucune réparation ou compensation.**

Si nécessaire, dans l'intérêt général, les responsables du Domaine pourront avoir recours aux forces de l'ordre.